



**Katrin JADIN**  
*Députée fédérale*  
*Echevine d'Eupen*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**Journée de la trisomie 21 : quel est l'état du dépistage en**  
**Belgique ?**

*- Bruxelles, le 20 mars 2019 -*

À l'occasion de la **journée de la trisomie 21 de ce jeudi 21 mars**, il est intéressant de faire état du dépistage du syndrome de Down en Belgique en quelques chiffres.

À cet égard, on estime que **100.000 femmes se font dépister** chaque année. Jusqu'il y a peu, elles recouraient au test combiné classique, à savoir analyse du sang maternel et clarté nucale, dont la fiabilité était assez incertaine. En cas de résultat suspect, il convenait alors de procéder à une **amniocentèse** invasive pouvant parfois entraîner un risque de fausse couche. Actuellement, **le dépistage prénatal non invasif (DPNI)**, un test réalisé **au moyen d'un simple prélèvement du sang maternel** a un taux de fiabilité important et diminue la nécessité de recourir ensuite à un examen invasif tel que l'amniocentèse.

Après avoir pris connaissance d'une étude de l'Université de Gand sur la question, la Députée fédérale **Katrin JADIN (MR)** a interpellé la Ministre de la Santé et des Affaires sociales **Maggie DE BLOCK (OpenVLD)** à propos du dépistage du syndrome de Down.

La Ministre a souligné que depuis l'introduction du DPNI, remboursé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, « **1.645 amniocentèses ont été réalisées entre juillet et décembre 2017 et 1.582 entre janvier et juin 2018. Cela représente une baisse de 3,8%** ». Ces chiffres diminuent tout de même lorsque l'on sait qu'on dénombrait encore **9.529 amniocentèses en 2008**.

En effet, Maggie DE BLOCK souligne que l'introduction du DPNI a permis de **diminuer continuellement les amniocentèses** sur les dix dernières années et sa prise en charge par l'assurance maladie consiste en un **progrès énorme** pour les patientes qui ne doivent plus en supporter les coûts. Elle souligne également que « **le risque de trisomie augmente avec l'âge de la mère. Les jeunes femmes ont moins de risque d'avoir un bébé atteint de trisomie 21 mais même si le test est moins performant auprès des femmes de 25 ans que des femmes de 40 ans, le DPNI reste bien plus performant que le test sanguin utilisé auparavant et qui ne faisait que déterminer un risque sans rechercher en soi l'anomalie** ».

En Belgique, **chaque DPNI positif est suivi d'une amniocentèse** pour confirmer le diagnostic de trisomie 21.

Consciente des progrès réalisés chaque jour dans la recherche médicale, **Katrin JADIN** souligne qu' « **à l'occasion de cette journée de la trisomie 21, il est également nécessaire de continuer à changer les mentalités et inclure davantage les personnes atteintes de ce symptôme pour leur permettre de vivre dans une société dans laquelle ils seront pleinement épanouis** ».

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, OU POUR NOUS FAIRE PARVENIR VOS TÉMOIGNAGES,**  
**CONTACTEZ KATTRIN JADIN :**

Tél. : 0478/333.417 | e-mail : [kattrin@jadin.be](mailto:kattrin@jadin.be)